



HAL
open science

Les Armagnacs princes rouergats (1304-1418)

Emmanuel Johans

► **To cite this version:**

Emmanuel Johans. Les Armagnacs princes rouergats (1304-1418). Études aveyronnaises, 2020, p. 7-18. hal-04948453

HAL Id: hal-04948453

<https://hal.science/hal-04948453v1>

Submitted on 14 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES ARMAGNACS PRINCES ROUERGATS (1304-1418)

En 1298, deux filles du comte Henri II de Rodez, Cécile et Valpurgue, épousent deux frères, Bernard VI comte d'Armagnac et de Fézensac et Gaston vicomte de Fézensaguet. Au décès d'Henri II en 1304, le comté ruthénois entre Truyère et Tarn tombe sous la coupe de Bernard VI, la vicomté de Creissels et la baronnie de Roquefeuil sous celle de Gaston¹. C'est la fin des comtes autochtones de Rodez. Néanmoins, le Rouergue devient un des deux piliers de la principauté qui se constitue alors. En 1401, Bernard VII conquiert les possessions de la branche d'Armagnac-Fézensaguet, dont Creissels et Roquefeuil. Les domaines rouergats et cévenols restent insérés dans la principauté armagnacaise jusqu'à sa disparition à la fin du XV^e siècle.

Certes tous les princes de la maison d'Armagnac s'intitulent d'abord comte d'Armagnac avant comte de Rodez. Mais, Jean I^{er}, fils de Cécile et de Bernard VI, et tous ses successeurs portent les armes écartelées, aux 1 et 4 d'Armagnac, d'argent au lion de gueules, aux 2 et 3 de Rodez, de gueules au lion léopardé d'or². On pourrait penser que les terres rouergates se retrouvent annexées aux états gascons des Armagnacs. Mais celles-ci ne jouent absolument pas un rôle subalterne dans l'ensemble princier. En premier lieu, la principauté a un caractère hétérogène, chaque entité territoriale conservant sa propre administration. Ensuite la gestion du comté ruthénois fait l'objet d'une attention particulière, celui-ci connaissant de plus une extension en 1374. Enfin, séjournant souvent à Rodez ou à Gages, les comtes font de leurs résidences des centres de pouvoir au sein de la principauté.

Le gouvernement princier est composé de deux niveaux, des organismes centraux qui entourent le comte d'une part et d'autre part une administration déconcentrée dans chaque comté ou vicomté, comportant surtout des hommes du crû. En adjoignant le comté ruthénois à ses comtés d'origine pour fonder une principauté, Bernard VI ne l'a pas subordonné à ces derniers. Il a repris l'héritage des comtes autochtones. Ses successeurs maintiennent les spécificités locales, respectent les coutumes du pays, tout en introduisant progressivement et prudemment des nouveautés, à l'image de la monarchie.

Lorsque le comte est encore jeune ou quand il est longuement absent, un lieutenant peut être nommé, qui le remplace dans toutes ses attributions. A la mort de Bernard VI en 1319, Jean I^{er} qui n'a que quatorze ans, est sous la curatelle de son oncle paternel Roger d'Armagnac évêque de Lavaur, qui cependant ne s'occupe que de la partie gasconne de la principauté. Pendant dix ans, la régence du comté de Rodez est confiée à Amaury II de Narbonne-Talairan seigneur haut-justicier d'Agen et du Salars, neveu d'Henri II³. De même,

¹ Antoine Bonal, *Comté et comtes de Rodez*, éd. Rodez, Carrère, 1885, p. 197 et 237.

² Martin de Framond, *Sceaux rouergats du Moyen Âge. Etude et corpus*, Rodez, Archives départementales de l'Aveyron, Editions françaises d'arts graphiques, 1982, p. 43.

³ Dominique Barrois, *Jean Ier, comte d'Armagnac (1305-1373), son action et son monde*, Université de Lille III-Charles De Gaulle, thèse de doctorat éd. ANRT, 2004, p. 19.

en 1413, Bernard VII nomme Guillaume de Soulages sire de Tholet son lieutenant pour le comté ruthénois.

Surtout, dès l'époque d'Henri II (1274-1304), le comté est organisé sous la forme d'une sénéchaussée, à l'aune du domaine royal. De 1304 à 1418, tous les sénéchaux comtaux ou presque sont des nobles rouergats portant le grade de chevalier. Le sénéchal dirige les services administratifs du comté et donc tous les autres officiers comtaux, de justice, de finance, militaires et notariaux. Il surveille la gestion du domaine et assure toute levée de troupes exigée par le comte. En l'absence du prince, il reçoit les reconnaissances féodales et les serments des consuls. Au Bourg de Rodez, l'hôtel du sénéchal jouxte la salle comtale. Il est appelé hôtel L'Escorailles, du nom de Guillaume d'Escorailles consul du Bourg en 1329 et sénéchal du comté de 1337 à 1343⁴.

Viennent ensuite les officiers de judicature. Le juge ordinaire du comté a juridiction sur l'ensemble du comté. Le juge de la cour du pariage de la ville de Rodez est désigné par le comte afin de présider la cour commune qui a été instituée par l'accord de 1316 entre le prince et l'évêque coseigneurs de la ville. Ce sont également presque tous des rouergats. Le juge du comté est d'un rang supérieur au second. De 1305 à 1365, les juges du comté sont nobles. Jusqu'en 1382, ils sont docteurs ou professeurs ès lois, c'est-à-dire des romanistes émérites titulaires d'une thèse en droit civil, degré ultime de la faculté des lois. Les juges de la ville de Rodez ne le sont que jusqu'en 1352. Mais, même s'ils ne sont que licenciés, voire bacheliers ès lois, ce sont tous des gradués de l'université. La fonction de juge de la ville, toujours cité dans l'ordre de préséance après celui du comté, apparaît être un échelon intermédiaire dans la carrière de la magistrature. De véritables dynasties se constituent, comme les Saumade de Villeneuve⁵ et les Laparre d'Entraygues⁶. Episodiquement existe aussi un juge d'appels ou des appels, capable de recevoir les causes en appel provenant des cours ecclésiastiques ou des tribunaux inférieurs, seigneuriaux ou châtelains. Le juge de la ville est assisté par le bailli du paréage de Rodez qui à partir du milieu du siècle est un fidèle du comte. A partir de 1304, auprès de toutes les cours, les intérêts comtaux sont défendus par des procureurs comtaux souvent issus des milieux notariaux.

Pour les aspects financiers, à partir de 1321, siège aussi à Rodez à l'aule comtale un trésorier ordinaire du comté. Il a la responsabilité des recettes, notamment redevances et impôts, et des dépenses, ainsi que de la comptabilité domaniale. Ce sont majoritairement des hommes d'affaires des villes. Gaillard Rossignol consul du Bourg ruthénois entre 1325 et 1344 provient d'une puissante maison de changeurs liés à la garde de la monnaie comtale⁷, Guillaume Ruffel d'une famille de négociants de Saint-Antonin⁸, Raimond du Puy du

⁴ Archives départementales du Tarn-et-Garonne (ADTG), Montauban, fonds d'Armagnac, A 77, f° 40 (20/05/1379).

⁵ ADTG A 72, f° 22v (29/06/1323) et f° 3r (25/02/1341ns).

⁶ ADTG A 76, f° 120r-125r (5/03/1366ns) et A 78, f° 1v (6/06/1376).

⁷ Jérôme Belmon, « La monnaie de Rodez (II^e partie) : l'organisation et le personnel de l'atelier (XIII^e-XIV^e siècles) », *Revue numismatique*, vol. 6, n° 160 (2004), p. 260-266.

⁸ *Ibid.* p. 265.

consulat de Rodez⁹. Guillaume Cocural est un marchand ruthénois¹⁰. Mais ils sont souvent aussi notaires. En 1377, est créée pour Pierre Valette la charge supérieure de trésorier extraordinaire du comté pour prélever la fiscalité comtale autonome grâce aux Etats du comté, les fouages et les aides, qui financent les opérations de guerre¹¹. Se développe alors, à côté de l'administration judiciaire, un bureau de finances, ce qui atteste de la multiplication et de la spécialisation des officiers princiers.

En plus de cette administration au centre du comté que les Armagnacs ne cessent d'étoffer, le comté est subdivisé en une vingtaine de circonscriptions appelées châtelainies, baylies, mandements ou détroits. Le chef-lieu de chaque châtelainie est un *castrum*, c'est-à-dire une bourgade ceinte de remparts comprenant en son sein au moins un hôtel ou château. L'administrateur local, le châtelain ou bayle, lève les droits domaniaux et règle les conflits à ce sujet. On trouve un surbailli pour coiffer la Viadène, qui est noble¹². Sinon les bayles sont des roturiers. A partir de 1360, le terme de capitaine remplace en moins de trente ans celui de châtelain ou bayle, signe d'une militarisation du Rouergue face à l'extension de la guerre dans le sud du Massif central. Les capitaines sont le plus souvent des gentilshommes, hommes d'armes dans les compagnies recrutées par le prince. Dès le début de la guerre de Cent ans, dans les années 1340, le dispositif militaire est complété par des sergents généraux, puis surbaillis du comté à partir de 1384.

Dans chaque châtelainie, le comte crée également un notaire, et ce dès la fin du XIII^e siècle, afin d'exercer localement la juridiction gracieuse des actes et contrats. Ce réseau notarial présent dans chaque agglomération d'importance repose sur des non nobles pour la plupart issus des *castra* où ils résident. Ces hommes de loi du prince sont un relai fondamental de sa puissance.

Outre une logique administrative déconcentrée, le comté de Rodez est marqué par une organisation profondément décentralisée, le système féodal. Le droit savant habilement manié par les légistes au service du prince permet de hiérarchiser le degré d'autonomie des terres incluses dans son comté. Le comte possède des domaines en propre. Mais de nombreux lieux sont détenus en fief par des vassaux nobles et roturiers, dans l'espace rural comme urbain ou semi-urbain. Ces feudataires disposent des droits de ban autorisant la perception de redevances sur les tenanciers. Certains fiefs aux mains de seigneurs féodaux, sont dotés de droits juridictionnels, *simplex jurisdictio et mixtum imperium*, qui s'assimilent à la moyenne justice. Enfin les fiefs de niveau supérieur tenus par les seigneurs châtelains et les barons, les *potentes viri*, bénéficient des *alta jurisdictio et merum imperium*, c'est-à-dire de la haute justice. Toutefois, le prince affirme sur tous sa suzeraineté par son droit de ressort, *ressortus seu superioritas*. On peut donc dire que l'autorité comtale doit tenir compte de ces pouvoirs locaux. Mais, en même temps, ceux-ci sont maintenus dans un état d'infériorité et d'obéissance, tout en exonérant l'autorité comtale d'une partie de la charge administrative,

⁹ ADTG A 77, f° 47r (23/01/1384ns) et A 78, f° 2v (19/05/1383).

¹⁰ Bibliothèque municipale de Rodez, BB 3, f° 122r (décembre 1389).

¹¹ ADTG A 80, f° 234v-236r (23/03/1392ns).

¹² ADTG A 83, f° 64 (3/04/1408).

judiciaire et sécuritaire. A cela s'ajoutent les droits des communautés urbaines ou rurales régies par un consulat.

L'administration du comté ruthénois, déjà singulièrement charpentée en 1304, continue donc à se développer au cours du siècle, aussi bien à Rodez que dans les châtelainies, en complémentarité avec un tissu féodal et dans une moindre mesure consulaire finement équilibré.

Par ailleurs, de multiples indices montrent que les Armagnacs savent entretenir et faire vivre cette structure administrative. Tout d'abord, en 1323, sans compter Rodez, dans la moitié des vingt bourgs castraux chefs-lieux de mandement comtal, le prince dispose d'une résidence, le château ou hôtel comtal, *castrum* ou *hospitium comitale* : Bozouls, Cabrespines, Camboulas, Entraygues, Marcillac, Montézic, Montrozier, Rodelle, Salles-Comtaux et Trépadou. Toutes ces résidences princières sont équipées d'une *aula*. L'*aula* ou grand'salle, synonyme du *hall* anglais, est la pièce de réception, où se déroulent les cérémonies. Dans la moitié des cas, elle est complétée par une chambre comtale ou *camera comitis*, et par un verger ou *viridarium* à Bozouls, Montézic et Montrozier.

Le chef-lieu de châtelainie peut être déplacé. En 1323, Trépadou semble être un château comtal déjà modeste. En 1344, le siège de la baylie est transféré au Minier, site d'une exploitation argentifère qui a suscité le développement d'un village¹³. Le nombre des mandements évolue. En 1341, une baylie est créée à Sébazac. Auparavant, ce village était inclus dans la baylie du Bourg ruthénois. Il est désormais qualifié de *castrum* et donc clos de murailles¹⁴. Le pouvoir princier entend probablement détacher ce riche territoire qui couvre notamment la paroisse de Saint-Mayme, de la juridiction du pariage de Rodez. Nous n'avons qu'un seul exemple de nouvelle circonscription par incorporation au domaine comtal d'une seigneurie haut-justicière dépendante du comté. En 1351, la moitié de la baronnie de Bénaven revient à Jean Ier par legs testamentaire de Bernard de Bénaven. En 1356, Astorg IX d'Aurillac vend sa moitié au comte pour 4 450 florins d'or¹⁵.

Inversement le comte procède à neuf concessions de châtelainies en haute justice au cours du siècle. L'abandon de toute *jurisdictio* sur un détroit diminue les revenus domaniaux de la principauté et fait disparaître des registres comtaux les reconnaissances des vassaux du mandement au profit des nouveaux seigneurs. Les feudataires concernés rendent hommage à un nouveau maître. Néanmoins, ces largesses ne se font jamais au détriment des frontières du comté. En effet, en toute occasion, le comte conserve à tout le moins le ressort sur l'espace pour lequel il a renoncé à la haute justice. De plus ces dons peuvent être temporaires. En 1308, les recettes d'Entraygues servent à asseoir la rente annuelle de 300

¹³ Emmanuel Johans, « Les mines d'argent du comte de Rodez. Étude de la charte de coutumes du Minier » dans *Revue du Rouergue*, n° 64, hiver 2000, p. 553.

¹⁴ ADTG A 72, f° 155v (26/02/1341ns).

¹⁵ ADTG A 77, f° 49 (11/03/1384ns)

livres constituée pour Anne de Poitiers la veuve d'Henri II¹⁶. Mais elles sont réintégrées dans le domaine avant 1323.

En 1327, le Parlement de Paris alloue Villecomtal pour 200 livres de pension à Béatrice de Rodez fille d'Henri II et à son fils Bertrand V de La Tour d'Auvergne. En 1349, Bertrand V de La Tour vend la bastide à Aymeric Ier Rolland seigneur de Vallon. De 1378 à 1387, Villecomtal est occupée par le routier Méricot Marchès. Après avoir récupéré la ville, Aymeric II Rolland admet en 1392 que celle-ci est dans le ressort du comté : *Retinuit comes homatgium et fidelitatis juramentum, mutante domino vel vassallo, superioritatem, appellationes et ressortum*¹⁷.

La concession de châtelainies fournit au prince des rentrées d'argent immédiates. Jean Ier doit encore s'acquitter d'une lourde rançon après sa captivité à Ferrare en 1333-1334. En 1335, les services rendus par le sénéchal ruthénois Guillaume II de Mostuéjols et son frère le cardinal Raimond de Mostuéjols sont rémunérés par la remise à la famille de Mostuéjols du *castrum* comtal de Pinet qui passe ensuite aux Jourdain de Tournemire et aux Mostuéjols-Liaucous¹⁸. En 1336, Maleville est vendue 6 000 livres tournois à Guillaume III de Cardaillac et à son frère Bernard-Hugues chanoine de Rodez¹⁹.

Le dernier quart du XIV^e siècle voit se multiplier les abandons de baylies périphériques du comté. En 1381, la tour de Trépadou et Le Viala-du-Tarn sont donnés à l'abbaye bénédictine Saint-Sernin du Monastère-lès-Rodez, contre les *castra* de Trébas et Gaycre en Albigeois²⁰. La production du Minier-de-Montjoux s'est probablement épuisée et la rive droite du Tarn, sur ce parcours, devient peut-être une zone relativement répulsive. A partir de 1370, le château de Bénaven avait été occupé par des routiers « anglais ». En 1381, après sa libération, il est légué par Jean II à un vassal et conseiller comtal, le baron Bérenger dit Menou de Castelpers qui a vraisemblablement participé à sa reprise. Les Castelpers deviennent barons de Bénaven en 1384²¹. Les gratifications à Bérenger de Castelpers ne s'arrêtent pas là. En 1383, Ayssènes lui est offert, en échange de Rignac, Belcastel et Mirabel. La Besse qui a été érigée en siège de baylie comtale avant 1383, semble tout autant souffrir du voisinage immédiat de la bastide de Villefranche-de-Panat qui appartient à la vicomté de Peyrebrune. En 1381, l'*aula comitalis* de La Besse est confiée en fief au surbailli du comté Jean Gayrand²². En 1392, la châtelainie de La Besse est finalement octroyée à titre viager, *ad*

¹⁶ A. Bonal, *op. cit.*, p. 238.

¹⁷ ADTG A 80, f° 288 (9/07/1392).

¹⁸ ADTG A 77, f° 41r (7/10/1379), A 80, f° 155r-156r (12/06/1386), f° 319v-320r (5/03/1392ns) et f° 431 (9/01/1397ns).

¹⁹ ADTG A 73, f° 11v (2/10/1341), A 80, f° 106 (4/07/1384) et f° 335r-336r (27/02/1392ns).

²⁰ Jean-Louis Rigal, *Notes pour servir à l'histoire du Rouergue*, Rodez, Carrère, IIe série, 1926, p. 325, n° 3043 et Raymond Noël, *Dictionnaire des châteaux de l'Aveyron*, Rodez, Subervie, t. 2, 1972, p. 590-591. Le 10 juillet 1383, les prieurés-cures de saint Saturnin du Viala-du-Tarn et de saint Cyrice d'Amalou, dont dépendent Trépadou et Le Minier, sont réunis à l'abbaye du Monastère-Saint Sernin : Jean Touzery, *Les bénéfices du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789*, Rodez, 1906, p. 292-293.

²¹ ADTG A 77, f° 49 (11/03/1384ns), A 80, f° 85-86 (15/07/1384) et f° 250 (17/03/1392ns).

²² ADTG A 79, f° 13r (3/07/1384) et A 80, f° 271v (1^{er}/03/1392ns).

vitam suam dumtaxat donatum, au chevalier languedocien Antoine de Sommières seigneur du Caylar²³, qui a servi le comte avant 1386²⁴.

D'autres proches du prince sont payés de leurs services avec des châteaux aux marges du comté. En 1392, Hugues III d'Arpajon vicomte d'Elbes, seigneur de Brousse et de Calmont-de-Plancatge, est également coseigneur de Parisot²⁵. Le damoiseau Pierre Valette du Bourg de Rodez, trésorier extraordinaire et conseiller du comte depuis 1377, anobli en 1382, a pu acheter l'autre part de Parisot²⁶. En 1394, le dernier tiers de Loupiac encore aux mains du comte est accordé à Jean IV de Morlhon le jeune en échange de sa part sur Capdenac²⁷. Les cessions viagères se multiplient, notamment en Viadène. Dans cette région, l'union au comté depuis 1374 de Laguiole qui est au centre de la juderie des Montagnes du Rouergue, rend inutile le maintien de plusieurs sièges de baylie. Montézic et le pic du castel ont été remis en juridiction simple au noble auvergnat Pierre de Montal par Jean III²⁸. En 1406, Bernard VII confère la seigneurie d'Entraygues à son fidèle Guillaume de Soulages seigneur de Tholet²⁹. Les concessions ne sont cependant pas définitives, puisqu'en 1396 réapparaît une baylie comtale d'Ayssènes³⁰. Le 13 juillet 1417, Entraygues est réintégré au domaine par Hugues Bonal juge de Rodez et Bérenger Valette trésorier comtal, en présence du notaire local Guillaume Roux, du bayle et de trois sergents³¹.

A la fin du XIV^e siècle, les Armagnacs font plusieurs acquisitions. En 1374, en échange de son renoncement aux comtés de Bigorre et de Gaure, le roi Charles V cède au comte Jean II quatre châtelainies royales du Rouergue, Laguiole, Saint-Geniez-d'Olt, La Roque-Valzergues et Cassagnes-Royaux³² qui prend le nom de Cassagnes-Bégonhès³³. Les trois premières châtelainies constituent les Montagnes du Rouergue, ensemble parfois qualifié de baronnie. Dans la sénéchaussée royale, les Montagnes du Rouergue jouissaient d'une administration particulière. Un *judex regius Montaneorum senescallie Ruthenensis* est attesté depuis 1285. En 1375, ce particularisme est maintenu par la nomination d'un juge comtal des Montagnes du Rouergue, *judex Montanorum Ruthene*, et aussi d'un trésorier à partir de 1384. En outre, l'annexion de la baylie de Saint-Geniez-d'Olt, à laquelle est subordonnée la baronnie de Calmont-d'Olt, ainsi que de la baylie de La Roque-Valzergues, à laquelle est subordonnée la baronnie de Sévérac, entraîne l'extension de la mouvance comtale.

A l'Ouest, Capdenac est incorporé dans la principauté d'Armagnac en plusieurs étapes. En 1378, Marquès de Cardaillac sire de Brengues vend à Jean II un tiers de la

²³ ADTG A 80, f° 317v-318r (21/03/1392ns) et f° 176r (21/12/1397).

²⁴ Hippolyte de Barrau, « Copie littérale de divers titres de la fin du XIV^e siècle concernant la guerre des Anglais dans le Rouergue », *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, t. XII (1879-1880), p. 46.

²⁵ ADTG A 80, f° 468v-470r (25/02/1392ns).

²⁶ *Ibid.* f° 234v-236r (23/03/1392ns).

²⁷ *Ibid.* f° 292v-294r (17/06/1394).

²⁸ *Ibid.* f° 314 (13/01/1396ns).

²⁹ Marc-Antoine-François de Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, Paris, 1859, t. IV, p. 367.

³⁰ ADTG A 80, f° 357v-358r (26/07/1396).

³¹ Albert Ginisty, *Histoire d'Entraygues-sur-Truyère*, Saint-Maixent-l'École, Garnier, 1933, p. 95.

³² ADTG A 72, f° 139v-140r (30/07/1329) : *territoria castri de Cassaneis Regalibus*.

³³ Archives Nationales, J 293, n° 25, p. 109 (4/01/1374).

seigneurie pour 450 francs d'or³⁴. En 1394, Bernard VII obtient de Jean IV de Morlhon un douzième de Capdenac en échange d'un tiers de Loupiac. En 1404, la dernière moitié de la haute justice de Capdenac échoit au comte armagnacais³⁵. A cela, il faut ajouter en 1381 Trébas et Gaycre en échange de Trépadou, en 1383 Rignac en échange d'Ayssènes.

Les comtes d'Armagnac ont manifestement redéployé leur réseau castral et adapté leur politique administrative en Rouergue. De 1323 à 1418, entre création, agrandissements, incorporation et réincorporations au domaine comtal, le comté ruthénois a gagné ou regagné 11 mandements pour 10 concessions. En 1418, on compte 22 châtelainies pour 21 en 1323. De manière définitive ou viagère, la régie directe d'une dizaine de baylies a été externalisée. Ce judiciaire procédé permet au prince de se dégager d'une lourde gestion locale, de contenter un feudataire important ou un serviteur étranger intéressé par les revenus de la haute juridiction, tout en préservant son autorité suprême, et d'arrondir son domaine par des acquisitions aux frontières de la principauté ou de recevoir l'hommage d'éminents seigneurs voisins.

Les Armagnacs séjournent fréquemment en Rouergue. Au Bourg de Rodez, ils disposent du château des comtes ou sale comtale qui remonte à la fin du XII^e siècle. Mais il semble qu'ils l'utilisent peu, le laissant aux officiers comtaux. Ils préfèrent le château rural de Gages achevé en 1297. Ce spacieux *hospicium seu reparium comitale de Gaja* a d'emblée une fonction résidentielle de prestige. En 1319, un inventaire de la vaisselle et des bijoux de la chambre du comte est dressé³⁶. Dès 1323, des allégeances y sont prêtées. La forteresse comporte quatre grands corps de logis disposés en carré, quatre tours carrées flanquant les angles. L'ensemble est entouré sur trois faces d'un fossé taillé dans le roc, muni côté ouest d'un pont-levis avec porte fortifiée, *janua major*, garnie d'une herse. Côté midi, la protection est assurée par l'à-pic du rocher consolidé par un mur de soutènement de 10 à 12 mètres de haut. Au pied de ce rocher s'étendent les communs, dont des bergeries, eux-mêmes protégés par une seconde enceinte. Une immense cave naturelle est aménagée dans le roc et des écuries dans les remparts³⁷. A l'intérieur du repaire ou *riparium*, la chambre comtale est attenante à la chapelle à l'est, devant laquelle se trouve un cloître : *Gaje, camera comitis juxta capellam, que est juxta sive propinquor janue seu introitus, claustrum ante capellam*³⁸. S'ajoute un *viridarium* ou verger³⁹.

Des réparations sont entreprises entre 1366 et 1368⁴⁰. Elles s'accompagnent vraisemblablement de travaux d'extension et de construction d'un étage supplémentaire. D'ailleurs, en 1376, pour la première fois, le bâtiment est qualifié de *castrum de Gagia*⁴¹. L'inventaire du château établi en 1384 a été conservé. Il s'agit désormais d'une demeure

³⁴ J-L. Rigal, *op. cit.*, p. 315, n° 2967.

³⁵ Paul Courteault, *Histoire de Gascogne et de Béarn*, Paris, Boivin, 1938, p. 125.

³⁶ ADTG A 322.

³⁷ R. Noël, *op. cit.*, t. 1, p. 395-403.

³⁸ ADTG A 72, f° 140r-141r (31/07/1329).

³⁹ ADTG A 76, f° 15r-16r (21/11/1359).

⁴⁰ Archives départementales de l'Aveyron (Rodez), C 1330, n° 252 et 255.

⁴¹ ADTG A 78, f° 1v (6/06/1376).

palatiale plus complète. L'étage inférieur comprend toujours la chambre comtale initiale, *camera comitis*, jouxtant la première chapelle, *cappella inferior*⁴², ainsi qu'une galerie, *alea inferior*⁴³. L'étage supérieur compte également une galerie contiguë d'un côté à une chapelle supérieure, *alea juxta cappellam superiorem*⁴⁴, et de l'autre à la nouvelle chambre comtale dite d'apparat : *camera superior comitis*⁴⁵, *camera nova comitis*⁴⁶, *camera vocata de para*⁴⁷, *alea superior juxta portam camere vocate de para*⁴⁸. Au niveau supérieur on trouve aussi une grande salle à manger et de réception occupant probablement le quatrième et dernier corps de logis : *aula superior sive tinellus*⁴⁹. En outre le château dispose d'une place : *plathea castri de Guagia in pertinentiis ejusdem castri*⁵⁰.

Toutefois, les Armagnacs occupent aussi souvent une partie du couvent des Cordeliers de Rodez. La maison des Frères Mineurs a été fondée en 1232 avec le soutien du comte Hugues IV⁵¹. Elle est à la fois proche du Bourg comtal au nord-ouest et à l'extérieur de la ville, à l'emplacement actuel du palais de justice. La *domus Fratrum Minorum* est mentionnée comme lieu de prestation d'hommages au comte dès 1282⁵². Les Franciscains laissent manifestement l'usage d'une partie de leurs locaux au comte. A partir de 1323, des allégeances se déroulent dans le verger, *viridarium*, le cloître, *claustrum*, à partir de 1358 dans l'église, *ecclesia*, de 1362 dans la chapelle du cloître, *capella claustris*, de 1384 dans le jardin, *ortus*⁵³, et de 1396 dans la salle capitulaire, *capitulum*⁵⁴.

Depuis au moins 1323, le prince bénéficie d'un espace réservé dans l'enceinte ou enclos conventuel *infra sepra seu ceprum conventus*⁵⁵, à savoir la chambre comtale qui jouxte le réfectoire : *camera in qua dominus comes jacebat que est prope seu juxta reffectorium*⁵⁶, *camera vocata de Mosser lo Compte*⁵⁷, *camera vocata la cambra comtal*⁵⁸, *camera in qua tunc comes inhabitabat*⁵⁹. La *camera comitis* paraît proche de l'entrée du couvent, puisqu'en 1362 un hommage est rendu dans une arrière-chambre placée dans le porche, *in retrocamera comitale in porticu Fratrum Minorum*⁶⁰. En 1352 et 1355, est citée *in hospicio Fratrum Minorum camera comitisse*, où réside à demeure la comtesse Béatrice de

⁴² ADTG A 83, f° 17v-18r (3/02/1403ns) et f° 56 (14/07/1405).

⁴³ ADTG A 80, f° 355 (29/06/1396) et A 83, f° 12 (8/08/1402).

⁴⁴ ADTG A 80, f° 288 (9/07/1392).

⁴⁵ ADTG A 77, f° 41 (11/01/1380ns).

⁴⁶ ADTG A 83, f° 219r-220v (12/12/1414).

⁴⁷ ADTG A 80, f° 356 (29/06/1396).

⁴⁸ ADTG A 83, f° 123 (24/09/1407).

⁴⁹ ADTG A 80, f° 314 (13/01/1396ns) et A 85, f° 11 (25/07/1402).

⁵⁰ ADTG A 80, f° 427r-428r (9/05/1397).

⁵¹ Vincent Bouat, « Les ordres mendiants et les pouvoirs à Rodez (XIV^e-XVI^e siècles) », *Positions des thèses de l'École Nationale des Chartes*, 2007, p. 7.

⁵² ADTG A 70, f° 20 (24/01/1282ns).

⁵³ ADTG A 80, f° 40v-41r (25/06/1384).

⁵⁴ *Ibid.* f° 379r-380v (10/09/1396).

⁵⁵ ADTG A 77, f° 8r (9/11/1373).

⁵⁶ ADTG A 72, f° 138v (27/08/1326).

⁵⁷ ADTG A 76, f° 25v (2/09/1360).

⁵⁸ *Ibid.* f° 71 (10/07/1362).

⁵⁹ *Ibid.* f° 112r-114r (5/03/1366ns).

⁶⁰ *Ibid.* f° 63r (6/07/1362) et A 80, f° 210v-211v (3/03/1392ns).

Clermont seconde épouse de Jean Ier⁶¹. En 1364 celle-ci décède dans le couvent où elle est enterrée. La maison des Cordeliers fait office de nécropole des comtesses de Rodez et d'Armagnac : Mascaronne de Comminges deuxième femme d'Henri II disparue en 1292, Cécile de Rodez morte en 1313 et ensevelie dans le couvent en 1325, Bonne de Berry épouse de Bernard VII trépassée en 1435. L'inhumation de Cécile sur le lieu de résidence habituel de son fils Jean Ier à qui elle a transmis le comté ruthénois, fournit incontestablement à ce dernier un surcroît de légitimité.

La chambre comtale, *camera comitis conventus Fratrum Minorum*, est utilisée de manière continue au moins jusqu'en 1415⁶². Les avantages du site pour le prince sont évidents : installation dans les faubourgs de Rodez sans être enfermé entre les murs d'une ville dont la population peut être remuante, protection et considération apportés par le caractère sacré d'un établissement ecclésiastique. En 1396, le futur Jean IV est baptisé dans le couvent. A partir de 1396, une chambre des signes, *camera vocata dels signes*, est également signalée⁶³.

Le prince bénéficie donc de bonnes structures d'accueil quand il se rend en Rouergue. Lorsque Bernard VI décède en 1319, son fils Jean Ier n'a que quatorze ans. Il attend ses dix-huit ans en 1323 pour venir recevoir les hommages de ses vassaux dans le comté de Rodez. A cette occasion, il exécute une véritable tournée en allant au-devant de ses administrés afin de recueillir leurs reconnaissances. Il s'agit pour lui de se montrer, se faire connaître, non seulement dans sa capitale, mais aussi dans toutes les localités importantes de ses possessions, et d'y procéder à une inspection générale, d'y aller quérir la soumission de tous ses féaux, petits et grands : Rodelle, Salles-Comtaux, Marcillac, Aubin, Loupiac, Parisot, Maleville, Cassagnes-Comtaux, Bourran, Rodez, La Besse, Trépadou, Montjoux, Vézins, Ségur, Camboulas, Montrozier, Gages, Bozouls, Entraygues, Montézic, Orlhaguet, à nouveau Montézic, Cabrespines, Estaing, Rodez, enfin Gages.

Par la suite, les Armagnacs se contentent de recevoir les allégeances en leur résidence principale. Les reconnaissances féodales sont groupées en vagues irrégulières qui pour les premières coïncident avec les premières visites princières. De 1323 à 1398, sur soixante-quinze ans, le comte s'est rendu trente-six fois en Rouergue, soit en moyenne quasiment une fois tous les deux ans. Les plus longues visites durent entre deux mois et demi et cinq mois, en 1323, 1373, 1384, 1386, 1392, 1393, 1394, 1395 et 1396, ce qui correspond aux avènements princiers et au début difficile du principat de Bernard VII.

Dans ses résidences rouergates, le prince est entouré de sa cour. Néanmoins, au cours du XIV^e siècle, la cour connaît un phénomène de spécialisation qui aboutit à la formation de services centraux comparables à ceux des autres principautés du royaume. Le Conseil comtal s'institutionnalise en 1360. Dès cette date, le docteur ès lois Déodat de Laparre qui habite à la Cité de Rodez, juge du comté ruthénois en 1365, s'impose jusqu'à sa mort en 1381. Sous Jean II et Jean III, le baron Bérenger de Castelpers est très écouté. A partir

⁶¹ ADTG A 76, f° 4 (30/12/1352) et 6r-13r (27/12/1355).

⁶² ADTG A 78, f° 1r (23/12/1375) et A 83 f° 200r-201r (22/05/1415).

⁶³ ADTG A 80, f° 346v (14/07/1396).

de 1378, Pierre Valette du Bourg de Rodez apporte son expertise financière, à partir de 1384, Guillaume de Soulages son expertise militaire. Bernard VII se place dans la continuité de son frère. Au sein de son Conseil, les Rouergats accaparent sept postes sur neuf. Aymeric II de Castelpers fils de Bérenger est chambellan, Guillaume de Soulages maréchal, Pierre Valette trésorier extraordinaire, Pierre de Laguirole seigneur de Valcaylès maître de l'Hôtel. La liste est complétée par le juge de Rodez le licencié ès lois Hugues de Beaulieu d'Aubin en 1399, l'archidiacre de Millau Géraud Caillol bachelier ès lois lui-aussi d'Aubin en 1393 et le licencié ès lois ruthénois Bernard de Batut futur vicaire général de la principauté en 1404. Il semble que le premier comte du XV^e siècle tend à privilégier une gouvernance ruthénoise de sa principauté. Bernard VII a été gouverneur du Rouergue sous son frère et en 1392 les élites ruthénoises ont été les premières à manifester leur fidélité à sa personne dans un contexte de contestation de sa légitimité.

Les Rouergats peuplent aussi la Chancellerie qui rassemble vers 1373 les notaires secrétaires comtaux, comme par exemple Laurent Roet habitant du Bourg de Rodez de 1383 à 1399⁶⁴. L'Hôtel du comte se met en place vers 1377. Sur les deux à quatre écuyers du comte, la moitié sont du Rouergue. Vers 1407, apparaît une audition des comptes. Un des deux auditeurs aux comptes est rouergat : le secrétaire comtal Raimond Rouquette d'Entraigues de 1410 à 1421. De 1410 à 1418, Guillaume Cocural remplace Pierre Valette au Conseil en tant que trésorier extraordinaire. Il porte aussi le titre de conservateur du domaine.

Lorsqu'ils ont pris le pouvoir en 1304, les Armagnacs ont hérité d'un comté ruthénois qui était déjà bien construit sur le plan administratif et en avance dans ce domaine par rapport à leurs terres gasconnes. Or les comtes armagnacais ont su habilement adapter ce mode de gouvernement aux nouvelles contraintes, notamment celles de la guerre de Cent ans en matière militaire et fiscale. De plus le réseau des châtelainies comtales est modifié, afin d'en optimiser la gestion et de maintenir l'essentiel, à savoir la maîtrise du territoire grâce aux relais de l'autorité que constituent les principaux bourgs castraux, et ce dans le cadre d'un système féodal qui évolue. Les Armagnacs n'oublient pas d'investir dans le comté, par exemple en agrandissant la résidence palatiale de Gages, d'autant qu'ils vivent régulièrement en Rouergue. Enfin ils veillent à associer les élites locales à l'édification de l'Etat princier, en choisissant des Rouergats pour constituer les organes centraux de la principauté dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

⁶⁴ *Ibid.* f° 39v-40r (20 juin 1384).